

## Séance ordinaire du 7 août 2023

Province de Québec  
MRC de D'Autray  
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 7 août 2023 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :  
Monsieur Robert Sylvestre, maire  
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1  
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2  
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3  
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5  
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absente : Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4

### 1. OUVERTURE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de greffière de la séance.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Liste des correspondances du mois de juillet 2023
  - 4.2 Formation de la directrice générale
  - 4.3 Mandat – Services professionnels en architecture
  - 4.4 Audit financier – Programme PRABAM dossier n° 3010546
  - 4.5 Audit financier – Programme FIMEAU dossier n° 2027072
  - 4.6 Site internet – Mise à niveau loi 25 modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels
- 5 : FINANCES**
  - 5.1 Adoption des comptes
- 6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Avis motion – Règlement n° 709-23 amendant le règlement n° 693-22 ayant pour effet de fixer la limite de vitesse
  - 6.2 Appui – Semaine de la sécurité ferroviaire
- 7 : TRANSPORT ET VOIRIE**
  - 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics du mois de juillet 2023
  - ~~7.2 Décompte progressif n°10 – Remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de voirie – rang York ouest (reporté)~~
  - 7.3 Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales
- 8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
  - 8.1 Déclaration lanadoise pour l'environnement
  - 8.2 Mandat – Étude préliminaire et estimation pour le projet de remplacement de la conduite de fonte grise entre l'usine de traitement d'eau potable et le rang Saint-Joachim
  - 8.3 Avis de motion – Règlement n° 708-23 concernant la conformité des installations sanitaires
  - 8.4 Achat – Sulfate ferrique pour l'usine d'épuration des eaux usées
  - 8.5 Achat – Ensemble de rechange pour pompes doseuses UTEP
- 9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

2023-08-146

**10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juillet 2023

10.2 Mandat – Service d'enquêteur pour un dossier d'usage prohibé

**11 : LOISIRS ET CULTURE**

11.1 Dépôt – Rapport des activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juillet 2023

11.2 Demande de soutien – Semaine nationale de l'action communautaire autonome de Lanaudière

11.3 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives

**12 : DIVERS**

**13 : PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2023-08-147

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**4.1 Dépôt – Liste des correspondances**

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de juillet 2023.

**4.2 Formation – Directrice générale**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 4.10.3 du contrat de travail de la directrice générale stipule que la municipalité rembourse le coût d'au maximum deux formations ou activités de perfectionnement annuellement liées à ses fonctions;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des directeurs généraux du Québec, ci-après nommé ADMQ, oblige ses membres à participer à une formation ou une activité de perfectionnement annuellement afin de conserver le titre de Directeur Municipal Agréé (D.M.A.);

**EN CONSÉQUENCE,**

2023-08-148

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le conseil autorise le paiement des frais de formation de la directrice générale, madame Julie Maurice, pour la formation *ABC/DG intermédiaire* auprès de l'ADMQ au coût de 375,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**4.3 Mandat – Service professionnels en architecture**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté la résolution 2023-07-134;

**EN CONSÉQUENCE,**

2023-08-149

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** le conseil approuve l'offre de service détaillée présentée le 10 juillet 2023 par la firme d'architectes Arcand-Laporte-Klimpt Architectes sencl pour la réalisation des plans et devis du réaménagement des aires de l'immeuble du 665 rang York ainsi que pour la surveillance des travaux;

**QUE** le conseil accepte les taux et méthodes de facturation décrites dans l'offre de service détaillée.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**4.4 Mandat – Audit financier du programme PRABAM dossier n° 3010546**

2023-08-150

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Jean Pierre Morin et résolu :

**QUE** le conseil mandate la firme comptable Stéphane Bérard CPA inc. pour la préparation du rapport d'audit financier pour la reddition de compte finale du dossier n° 3010546 dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**4.5 Mandat – Audit financier du programme FIMEAU dossier n° 2027072**

2023-08-151

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** le conseil mandate la firme comptable Stéphane Bérard CPA inc. pour la préparation du rapport d'audit financier pour la reddition de compte finale du dossier n° 2027072 dans le cadre du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU).

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**4.6 Site internet – Mise à niveau loi 25 modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a adopté la loi 25 visant à moderniser les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels et que plusieurs éléments concernant les organismes publics entrent en vigueur en septembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

2023-08-152

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

**QUE** ce conseil accepte la proposition de Blanko pour faire les adaptations nécessaires au site internet de la Municipalité afin de répondre aux nouvelles obligations des organismes publics en matière de protection des renseignements personnels au montant forfaitaire de 900,00 \$ tel que décrit à l'offre de service soumise par courriel le 18 juillet 2023.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**5. FINANCES**

**5.1 Adoption des comptes**

2023-08-153

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 229 455,77 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de juillet 2023 représentant la somme de 47 695,47 \$.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 6.1 Avis motion – Règlement n° 709-23 amendant le règlement n° 693-22 ayant pour effet de fixer la limite de vitesse

2023-08-154

**Avis de motion** est donné par monsieur le conseiller Sylvain Labranche à l'effet que le conseil adoptera le règlement n° 709-23 amendant le règlement n° 693-22 ayant pour effet de fixer la limite de vitesse.

Une copie du projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

### 6.2 Appui – Semaine de la sécurité ferroviaire

**ATTENDU QUE** la semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023;

**ATTENDU QUE** 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables;

**ATTENDU QUE** l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

**ATTENDU QU'** Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

**ATTENDU QUE** le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

### **EN CONSÉQUENCE,**

2023-08-155

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** ce conseil appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## 7. TRANSPORT & VOIRIE

### 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics du mois de juillet 2023

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de juillet 2023.

### ~~7.2 Décompte progressif n° 10 – Remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de voirie – rang York ouest (reporté)~~

~~**ATTENDU QUE** l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux de remplacement de la conduite et de réfection de voirie sur rang York ouest, monsieur Maxime Durand ing. de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil, a recommandé le paiement du décompte progressif n°10;~~

~~**ATTENDU QUE** pour les fins de reddition de compte relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU dossier n° 2027072), un montant de ..... \$ est attribuable aux travaux de remplacement de conduite d'eau potable;~~

~~ATTENDU QUE~~ pour les fins de reddition de compte relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement (PAVL-RIRL dossier n° FCX47377/N° de fournisseur: 67894), un montant de ..... \$ est attribuable aux travaux de réfection de voirie ;

**EN CONSÉQUENCE,**

~~2023-08-XXX~~ Il est proposé par ..... appuyé de ..... et résolu :

~~QUE~~ ce conseil accepte le paiement du décompte progressif n° 10 au montant de ..... \$ incluant les taxes applicables et la retenue contractuelle de garantie de 10% tels que présentés à la facture n° .....

~~QUE~~ la directrice générale et greffière trésorière, madame Julie Maurice, soit autorisée à effectuer le paiement à Les entreprises Généreux – Excavation Normand Majeau Inc.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**7.3 Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 209 079,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,**

~~2023-08-156~~ Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Barthélemy informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**8.1 Déclaration lanadoise pour l'environnement**

**CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux, qu'ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques exigent des réponses locales et qu'ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques nécessitent un engagement politique et qu'ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevées du devoir des élus et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée, qu'ils demandent une réaction forte et concertée;

**CONSIDÉRANT QUE** les priorités régionales adoptées par la région de Lanaudière dans le cadre de la stratégie visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) en lien avec l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Table des préfets s'est positionné à l'effet que l'environnement devait être une priorité;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de s'engager pour l'adaptation aux changements climatiques et que cette Déclaration se veut un premier pas pour la région de Lanaudière;

**CONSIDÉRANT QUE** cette Déclaration sera révisés en fonction des données collectées au cours des prochaines années et des engagements pris par les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs liés à la présente déclaration visent à adresser les éléments suivants :

- Augmenter la canopée projetée en milieu urbanisé et/ou noyau villageois;
- Favoriser la connectivité entre les milieux naturels;
- Protéger les milieux naturels dans nos municipalités et/ou MRC;
- Encourager la protection des espaces naturels en augmentant la densité urbaine;
- Réduire la part de l'utilisation de l'auto solo;
- Contribuer à l'électrification des transports;
- Améliorer l'offre et augmenter le nombre d'usagers du transport en commun;
- Améliorer l'offre de transports actifs;
- Réduire la consommation d'énergie de nos services et bâtiments municipaux;
- Réduire la consommation d'énergie fossile sur le territoire de sa municipalité;
- Produire de l'énergie de proximité;
- Réduire la consommation moyenne d'eau par citoyen;
- Réduire les apports sanitaires dans les cours d'eau;
- Renforcer le plan de sécurité civile et les schémas de couverture de risque;
- Développer une politique régionale écoresponsable;
- Réduire les émissions de G.E.S par citoyen par municipalité;
- Favoriser et faciliter le partage des équipements municipaux ou achats regroupés;
- Encourager l'économie locale ou de proximité;
- Réglementer l'usage des insecticides, pesticides et herbicides sur le territoire.

**CONSIDÉRANT QU'** au cours des premières années suivant la *Déclaration*, les éléments suivants feront l'objet d'une recherche régionale par la Table des préfets de Lanaudière visant à documenter la situation actuelle afin d'être en mesure d'évaluer la progression d'ici 2030 :

- Pourcentage de milieux naturels (local, MRC, régional);
- Canopée (local, MRC, régional);
- Émissions de gaz à effet de serre (local, MRC);
- Tonnage matières résiduelles ultimes par citoyen (local, MRC);
- Quantité d'eau consommée par citoyen (local);
- Enquête origine destination sur le transport collectif.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2023-08-157

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy adhère à la Déclaration en environnement de Lanaudière (DEL-23) afin d'adresser les enjeux liés à la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

**QU'** une copie de la présente résolution soit transmise à la Table des préfets de Lanaudière.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**8.2 Mandat – Étude préliminaire et estimation pour le projet de remplacement de la conduite de fonte grise entre l'usine de traitement d'eau potable et le rang Saint-Joachim**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy désire déposer une demande de financement au programme PRIMEAU pour le remplacement de la conduite de fonte grise située entre l'usine de traitement d'eau potable et le rang Saint-Joachim ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2023-08-158

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

**QUE** le conseil mandate la firme Parallèle 54 pour la réalisation d'une étude préliminaire et une estimation des coûts pour permettre le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de remplacement de la conduite de fonte grise située entre l'usine de traitement d'eau potable et le rang Saint-Joachim tel que décrit à l'offre de service N/Réf. : MSBA-2301 datée du 27 juillet 2023.

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**8.3 Avis de motion – Règlement n° 708-23 concernant la conformité des installations sanitaires**

2023-08-159

**Avis de motion** est donné par monsieur le conseiller Claude Jean à l'effet que le conseil adoptera le règlement n° 708-23 concernant la conformité des installations sanitaires.

Une copie du projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

**8.4 Achat – Sulfate ferrique pour l'usine d'épuration des eaux usées**

2023-08-160

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le conseil entérine l'achat de sulfate ferrique nécessaire au fonctionnement de l'unité de déphosphatation de l'usine d'épuration des eaux usées selon la soumission présentée par la firme KEMIRA le 16 mars 2023 pour la fourniture de 13,30 tonnes métriques liquides de sulfate ferrique au prix de 631 \$/tonne métrique liquide, le tout plus les taxes applicables.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à faire le paiement à même le budget annuel de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**8.5 Achat – Ensemble de rechange pour pompes doseuses UTEP**

2023-08-161

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

**QUE** le conseil autorise l'achat d'ensemble de réparation pour les pompes doseuses de l'usine de traitement d'eau potable tel que présenté par la compagnie ChemAction à la soumission n° 44599 au coût de 872,00 \$, plus 30,00 \$ de frais de transport, plus les taxes applicables.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à faire le paiement à même le budget annuel de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

## 10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

### 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juillet 2023

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de juillet 2023.

### 10.2 Mandat – Service d’enquêteur pour un dossier d’usage prohibé

**ATTENDU QUE** le service d’inspection a utilisé tous ses recours afin de contacter le propriétaire d’un immeuble dont l’usage est prohibé et ce, sans succès;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

2023-08-162

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** le conseil autorise le recours d’un enquêteur mandaté par la firme d’avocats Bélanger sauvé pour un montant budgétaire d’un maximum de 500,00 \$ incluant les taxes applicables.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l’unanimité

## 11. LOISIRS & CULTURE

### 11.1 Dépôt – Rapport d’activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juillet 2023

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d’activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juillet 2023.

### 11.2 Demande de soutien – Semaine nationale de l’action communautaire autonome de Lanaudière

2023-08-163

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

**QUE** ce conseil accepte d’être partenaire pour la Semaine nationale de l’action communautaire autonome (SNACA) en acceptant de verser une commandite de 150,00 \$ correspondant à l’échelle de visibilité “bronze” du plan de visibilité 2023 de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL).

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l’unanimité

### 11.3 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives

2023-08-164

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le responsable du service des loisirs, des événements et à la vie communautaire pour un montant totalisant 150,00 \$;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les remboursements aux citoyens dont la demande est acceptée.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l’unanimité

## 12. DIVERS

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début :20 h 24  
Fin : 20 h 25

#### 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-08-165

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** cette assemblée soit levée à 20 h 25.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

---

Robert Sylvestre  
Maire

---

Julie Maurice  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

**Céline Bélanger :**

Le point 4.3, le Service Pro Architecture, c'est quoi, où?

Le point 6.1, quel est le règlement sur la limite de vitesse?